



Contrat assurance scolaire

Par **helene**, le **09/12/2010** à **14:21**

Bonjour,rrnrj'ai demandé un devis d assurance scolaire a une compagnie d assurance en indiquant que cela etait urgent,rrnrj ai reçu un contrat et une attestation mais ce contrat s est revele plus cher que mon propre assureur.rnJe n ai pas donne suite et jeté le contrat.rn2 mois apres je recois une mise en demeure de payer.rnL assureur me demande de renvoyer les imprimes et ainsi je ne regle rien, dans le cas contraire je dois m acciter de la somme alors que je n ai rien envoye!rrnrnest ce la verite?rnque dois je faire?rnmerci de votre reponsernhelen

Par **gege59**, le **12/12/2010** à **20:40**

Bonsoir.rnSi vous avez reçu un contrat ainsi que l'attestation, c'est que vous l'aviez demandé. rnVous dites que "c'est plus cher que chez mon propre assureur" : pourquoi n'avez vous pas pris le contrat de votre assureur ???rnLorsque vous avez reçu le contrat, vous n'auriez pas du le jeter! Il aurait fallu au moins appeler pour savoir comment faire annuler ce contrat...rnCe n'est pas parce qu'un contrat n'est pas signé qu'il n'est pas "valable" : en effet, s'il y avait eu un sinistre, vous auriez demandé à ce que le contrat couvre le sinistre... Alors il est facile de dire que vous n'aviez rien demandé...rnDésolée, mais à mon avis, il va falloir vous acquitter de cette prime...rnCordialement,